



Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2011

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20120712-2012-123-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 20/07/2012  
Publication : 20/07/2012

Le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Préambule

Depuis 1996, et la loi n°95-101 du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers (dite loi Barnier), qui modifie le code des communes, les maires et présidents d'intercommunalités ont l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (article 73).



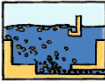
Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information des usagers sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette obligation réglementaire ne souffre d'aucune exception, que la compétence ait été transférée en partie ou en totalité à un établissement public de coopération intercommunale, que la gestion ait été déléguée ou non à une entreprise privée.

Un décret (n°95-635 du 6 mai 1995 publié au JO du 7 mai 1995) est ensuite venu en préciser les modalités et le contenu.

L'arrêté du 2 mai 2007 (joint en annexe) définit les données et indicateurs de performances devant figurer dans ces rapports annuels. Dans le présent rapport, ces informations sont surlignées en bleu.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'assainissement :

collecte		La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
transport		La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
dépollution		La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Grâce à ces indicateurs, les collectivités disposent d'un état des lieux précis de leurs réseaux d'eau et d'assainissement et d'un suivi de leurs évolutions. Ils ont également la possibilité de planifier les interventions nécessaires pour maintenir ou atteindre un bon niveau de performance.

Les prix et performances des services sont progressivement renseignés dans une base de données nationale qui constitue l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doit obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes ou EPCI de plus de 3 500 habitants.

Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, j'ai souhaité l'insertion de ce rapport sur notre site internet [www.ca-ajaccien.fr](http://www.ca-ajaccien.fr) accompagné d'un espace permettant aux usagers de poser toutes les questions qu'ils jugeraient utiles et nécessaires, et la mise à disposition du public dans toutes les communes de la Communauté d'agglomération.

Un bilan de cette consultation sera réalisé avant la fin de l'année 2012.

Le Président de la Communauté d'agglomération.

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarification .....	7
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	8
2.3.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance .....	9
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) .....	9
3.3.	Fonctionnement des ouvrages d'épuration (P205.3).....	10
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	12
3.5.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	13
3.6.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	13
3.7.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	14
3.8.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	15
3.9.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	15
3.10.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	16
3.11.	Taux de réclamations (P258.1) .....	16
4.	Financement des investissements .....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du service .....	17
4.3.	Amortissements .....	17
5.	Evènements 2011 et Perspectives .....	18
5.1.	Mise en route de la station de Campo dell Oro et des réseaux de transferts associés ....	18
5.2.	Perspectives .....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



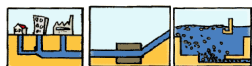
Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : C.A.P.A.
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : AFA, AJACCIO, ALATA, APPIETTO, CUTTOLI-CORTICCHIATO, PERI, SARROLA-CARCOPINO, VALLE-DI-MEZZANA
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- Date de début de contrat : 2 février 2005
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant n°1 : 09/08/2006 : Suppression des îlots concessifs prévu au contrat de base
  - Avenant n°2 : 06/09/1010 : Manutention, transport et élimination des boues

### Audit des contrats :

Conformément aux articles L.1411-1 et suivant du CGCT, et aux termes du contrat de délégation de services publics (article 15 du contrat de DSP eau), la CAPA, pour se conformer aux obligations légales de contrôle des services affermés, a confié au groupement Poyry Environnement – Finances Consult – Cabinet Cabanes, une mission d'audit des deux contrats.

L'objectif de la mission est également de mettre à jours ces contrats compte tenu des nouvelles installations construites récemment ou à venir.

En 2011, le groupement a réalisé les diagnostics techniques et financiers des contrats.

Une négociation est engagée entre le délégataire et la CAPA assisté du groupement Poyry Environnement – Finances Consult – Cabinet Cabanes pour définir les modalités techniques et financières des prestations nouvelles à intégrer par avenants aux contrats.

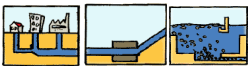
## **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 64 855 habitants au 31/12/2011 (64 074 au 31/12/2010).

## **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 35 829 abonnés au 31/12/2011 (35 664 au 31/12/2010).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 39 837.

## **1.5. Volumes facturés**



	Volumes facturés durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>3 851 550</b>	<b>3 888 602</b>	<b>1%</b>

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2011 (0 au 31/12/2010).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,69 km de réseau unitaire hors branchements,
- 97,33 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 110,495 km (108 km au 31/12/2010).

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Stations d'épuration	Nombre	Capacité épuratoire installée En équivalent habitant	Volumes de boues évacuées (Tonne de matières sèches)
Ajaccio Sanguinaires Ajaccio Campo dell Oro	1	60 000 EH 40 000 EH extensible à 65 000 EH (construction 2011)	401,9
Afa	1	1 900 EH	1,3
Appietto	1	350 EH	0,2
Alata – Bas d'Alata Alata – Trova	2	120 EH 50 EH	0 0
Cuttoli Village Cuttoli – Pedi Morella Cuttoli Abattoir	3	1 200 EH 500 EH 2 500 EH	0,4 0,3 0,6
Peri – Village :	1	350 EH	0,4
Sarrola – Village Sarrola Carcopino Sarrola Effrico	3	400 EH 350 EH (reconstruction en 2011) 1 700 EH	0,3 0 0,4
Valle di Mezzana	1	400 EH	0,3
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>68 170 EH (sans compter les constructions 2011)</b>	<b>406,1</b>

Volume de boues évacuées en 2010 : 506,8 T MS

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	8,8 €	11,06 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	A partir de 0 m <sup>3</sup>	0,35 €/m <sup>3</sup>	0,44 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	34,11 €	35,13 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	A partir de 0 m <sup>3</sup>	0,6367 €/m <sup>3</sup>	0,6558 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	8,80	11,06	25,7%
Part proportionnelle	42,00	52,80	25,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	50,80	63,86	25,7%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	34,11	35,13	3%
Part proportionnelle	76,40	78,70	3%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	110,51	113,83	3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	___	___%
TVA	3,77	4,11	9,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	21,77	22,11	1,6%
<b>Total</b>	___	<b>199,80</b>	___%
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,53</b>	<b>1,66</b>	<b>8,5%</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Pour mémoire, en 2007, ce prix était de 1,07€ et le prix moyen sur le bassin RMC était de 1,08€ TTC.

L'augmentation du prix de l'eau s'explique par deux raisons principales :

- augmentation du niveau des investissements nécessaires au traitement des eaux usées
- mécanisme de financement des investissements basé sur le principe "pollueur-payeur" qui se traduit par le financement des équipements par l'utilisateur et non le contribuable.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes



**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 5 916 072 €  
 Part délégataire : 4 261 130 €  
 Part CAPA : 1 654 942 €.



## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2011, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90% des abonnés potentiels (90% pour 2010).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	Oui	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	Oui	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	Non	Non
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	Non	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 50 pour l'exercice 2011 (50 pour 2010).

### 3.3. Fonctionnement des ouvrages d'épuration (P205.3)



L'arrêté du 22 juin 2007 impose de contrôler le bon fonctionnement des stations d'épuration. Les types de contrôle varient en fonction de la capacité de la station.

Capacité	Contrôles à effectuer	Nombre de stations concernées
De 0 à 1 000 EH	Un bilan 24 heures par an	5
De 1 000 à 2 000 EH	Deux bilans 24 heures par an	3
De 2 000 à 10 000 EH *	Un bilan 24 heures par mois et mesure de débit en continu	1
De 10 000 à 100 000 EH *	Un bilan 24 heures 2 fois par semaine et mesure de débit en continu	1

\* Ces stations sont équipées de matériel permettant de faire des contrôles continus sur l'année.

Les stations d'épurations doivent répondre à des normes de rejet ou de pourcentage de pollution éliminée. Le bon fonctionnement des stations d'épuration est jugé notamment au regard de ces paramètres (arrêté du 22 juin 2007).

Pour les stations d'épuration de moins de 2 000 EH,

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO		60 %
MES		50 %

Pour le paramètre DBO5, les performances sont respectées soit en rendement, soit en concentration.

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 EH, les échantillons moyens journaliers doivent respecter soit les valeurs fixées en concentration, soit les valeurs fixées en rendement, comme stipulé dans les deux tableaux qui suivent.

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser
DBO5	25 mg/l
DCO	125 mg/l
MES	35 mg/l

Paramètres	Charge brute de pollution organique reçue en kg/j de DBO5	Rendement minimum à atteindre
DBO5	120 exclus à 600 inclus	70 %
	> 600	80 %
DCO	Toutes charges	75 %
MES	Toutes charges	90 %

Les résultats des contrôles figurent dans le tableau ci-après.

STEP	Capacité	Nombre	Conformité
	EH	de contrôle	
AFA	1 900	2	0%
AJACCIO SANGUINAIRES	60 000	106	34%
APPIETTO	350	1	100%
CUTTOLI VILLAGE	1 200	2	100%
CUTTOLI PEDI-MORELLA	500	1	100%
CUTTOLI ABATTOIR	2 500	1	100%
PERI	350	1	100%
SARROLA VILLAGE	400	1	0%
SARROLA EFFRICO	1 700	2	100%
VALLE DI MEZZANA	400	1	100%

Les résultats sur la stations d'Afa s'expliquent par :

- 1<sup>er</sup> bilan 24 h : une concentration en MES (matières en suspension) très faible (DEKRA qui effectue la prestation fait l'hypothèse d'une erreur d'analyse) ce qui fait que le rendement est également très faible.
- 2<sup>ème</sup> bilan 24 h : un rendement en DCO (demande chimique en oxygène) de 52,2% au lieu de 60% minimum.

Ceux concernant la station d'épuration de Sarrola Village sont dus à un non respect des rendements en DCO et MES. Le délégataire n'explique pas ces résultats.

### La station d'épuration des Sanguinaires

En 2011, 4,2 millions de m<sup>3</sup> ont transité par la Station d'épuration des Sanguinaires, ce qui représente une variation de - 9 % par rapport à 2010.

Les rejets de la STEP des Sanguinaires ne sont pas conformes à la directive Européenne. (70 non conformités pour 106 échantillons) soit un taux de conformité épuratoire de 34%.

En 2010, on comptait également 88 non conformités pour 105 bilans En 2009, 94 pour 104 bilans En 2008, 97 pour 104 bilans. En 2007, 68 pour 103, en 2006, 68 pour 108, en 2005, 90 pour 108.

Toutefois, la qualité des eaux de baignades est plus que satisfaisante sur les plages du golfe d'Ajaccio.

Après avoir effectué le diagnostic de la station d'épuration en 2008, la CAPA a opté dans le cadre de l'avant-projet de mise en conformité des ouvrages, pour une solution qui permet en une seule phase de travaux de traiter les problématiques de débit des effluents en temps de pluie et de qualité bactériologiques du rejet en mer.

Le programme d'un montant de **11 800 000 €HT** permettra, en une seule phase de travaux de 24 mois:

- d'améliorer les conditions de sécurité et de travail ;
- d'atteindre les performances règlementaires par temps sec et temps de pluie ;
- de garantir la qualité des eaux de baignade par temps sec et temps de pluie.

Le rendu des études a eu lieu en juin 2011, le marché de travaux a été notifié en décembre 2011. Les travaux débiteront en juin 2012 pour une durée de 17 mois.

Par ailleurs, la mise en service de la station d'épuration de Campo dell Oro le 16 novembre 2011 permet de réduire la charge envoyée à la station des Sanguinaires de 29 000 équivalents habitants. Par temps sec, le rejet de la station des Sanguinaires est désormais conforme.

### 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

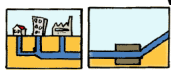
L'ensemble des boues des stations d'épuration est évacué vers une unité de compostage conforme (norme NF) : Lombricorse à Venaco.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2011, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2010).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2011, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (0 en 2010).

### 3.6. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2011 : 23

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2011, le nombre de points noirs est de **20,8** par 100 km de réseau (35,3 en 2010).

### 3.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km		0.070	0.145	0.185	0.375	0.345

Au cours des 5 derniers exercices, 1,12 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,2% (0,2% en 2010).  
Ce taux est insuffisant pour maintenir en état le patrimoine communautaire.

Les tronçons renouvelés en 2011 sont les suivants :

- Ajaccio – rue Pozzo di Borgo (40 m)
- Ajaccio – Rue Serafini (150 m)
- Ajaccio – rue Rossi (65 m)
- Ajaccio – route des Sanguinaires (50 m)
- Ajaccio – rue des 3 Maries (15 m)
- Ajaccio – rue du Soleil Levant (10 m)
- Ajaccio – rue Sébastiani (5 m)
- Alata – Village – City Stade (10 m)

### 3.8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2010	Exercice 2011
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **60** (20 en 2010).

La mise en place de l'autosurveillance a fait augmenter cet indice.

### 3.9. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette en €	3 287 016	2 972 914
Epargne brute annuelle en €	—	1 421 757
Durée d'extinction de la dette en années	6,3	2,1

### 3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2011 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2010	1,9	1,6

### 3.11. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2011, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,4 en 2010).



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	11 475 015	19 836 691

La principale opération en 2011 est la fin de la construction de la station d'épuration Campo dell Oro (capacité de 40 000 équivalents habitants extensibles à 65 000) et le réseau de transfert entre le quartier Saint Joseph et la station.

Les études de maîtrise d'œuvre pour raccorder le secteur de Baléone à la station de Campo dell Oro ont débutés.

Par ailleurs, la CAPA a terminé la station d'épuration de Tavaco et construit celle du hameau de Carcopino à Sarrola.

Des travaux d'extensions de réseaux ont été réalisés à Cuttoli (Hameau de Sgaretatu) et Ajaccio (avenue du Mont Thabor).

Les études d'extension de réseaux à Afa (secteurs de Radica et Furedda) ont été menées.

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 287 016	2 972 914
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	323 958
	en intérêts	121 208

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2011, la dotation aux amortissements a été de 222 695 €.

## **5. Evènements 2011 et Perspectives**

### ***5.1. Mise en route de la station de Campo dell Oro et des réseaux de transferts associés***

Le schéma directeur d'assainissement a mis en évidence une augmentation du nombre d'habitant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Cette augmentation de l'ordre de 55.000 équivalent-habitants est due principalement à la suppression des rejets d'eaux usées en mer et l'amélioration des réseaux ajacciens, à la charge de pollution liée à la présence de graisse et de matières de vidange dans les réseaux actuels ainsi qu'à l'évolution démographique des communes membres de la CAPA.

De fait la CAPA a engagé un programme de mise en conformité comprenant notamment la construction de la station d'épuration de grande capacité de Campo dell Oro, à l'Est du territoire, permettant ainsi une répartition des effluents de la ville d'Ajaccio entre la station d'épuration des Sanguinaires et le nouvel ouvrage.

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration d'une capacité de 40 000 équivalent-habitants extensible à 65 000, débutés au mois d'avril 2010 et poursuivis sans interruption, ont permis à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien de respecter pleinement son engagement de mise en conformité du système d'assainissement, en mettant en eau le nouvel ouvrage le 15 novembre 2011.

Cette mise en eau, sera suivie des périodes de réglage et mise en observation, assurées par le constructeur, dont le terme est prévu au mois de juin 2012.

A compter du second semestre 2012, l'exploitation sera assurée par le délégataire du service public d'assainissement.

La mise en eau de l'ouvrage, effectuée au mois de novembre 2011, a été réalisée par séparation du réseau d'assainissement entre les parties Ouest et Est de la ville d'Ajaccio.

La séparation du réseau, réalisée au niveau du poste de refoulement des Haras a nécessité, en parallèle de la construction de la station d'épuration, la pose de 6 km de canalisation, le rééquipement de 2 postes de refoulement et la création d'un poste de grande capacité au Ricanto.

### ***5.2. Perspectives***

Les principaux travaux pour les années à venir seront celles prévues par le schéma directeur d'assainissement :

- la reconstruction de la station d'épuration des Sanguinaires
- l'extension des réseaux vers les plaines de Sarrola Carcopino et de Peri ainsi que les communes d'Afa, Appietto et Alata.
- la construction d'unités de traitement pour les secteurs qui ne peuvent pas être raccordés à Campo dell Oro

La collectivité devra également :

- renégocier le contrat de délégation de service public, notamment pour intégrer les nouvelles installations
- établir des conventions de déversements avec les établissements rejetant des effluents non domestiques
- conventionner avec les sociétés d'hydrocurage pour vidanger les graisses, matières de curage et de vidange à la station d'épuration de Campo dell Oro
- se prononcer sur l'instauration de nouvelles recettes pour le service.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2010	Valeur 2011	Variation
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	64 074	64 855	↗
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	→
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	506,8	406,1	↘
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,53	1,66	↗
	<b>Indicateurs de performance</b>			→
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90	90	→
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	50	50	→
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	→
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	—	0	→
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	—	0	→
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	35,3	20,8	↘
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2	0,2	→
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau – Step des Sanguinaires	16,2	34	↗
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	110	↗
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,3	2,1	↘
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,9	1,6	↘
P258.1	Taux de réclamations	0,4	0	↘